

La
Semaine Religieuse
 DE
Québec

VOL. XXIV

Québec, 20 avril 1912

No 37

DIRECTEUR, M. L'ABBE V. A. HUARD

SOMMAIRE

Calendrier, 577. — Les Quarante-Heures de la semaine, 577. — Chronique diocésaine, 578. — Una fides, unus cantus, una lingua, 578. — Rubriques du nouveau Bréviaire, 583. — Bibliographie, 589.

Calendrier

21	DIM.	b	II apr. Pâq. S. Anselme, évêque, confesseur et docteur. SOL. DE L'ANNONCIATION , <i>Kyr.</i> royal. II Vêp., mém. dn suiv. et du dimanche seulement.
22	Lundi	tr	SS. Sotère et Caius, papes et martyrs.
23	Mardi	tr	S. Georges, martyr.
24	Mercredi	r	S. Fidèle de Si gmaringen, martyr.
25	Jeudi	r	S. Marc, évang. , <i>abl.</i> 2 cl. (Procession et messe en violet. Litanies doublées.)
26	Vendredi	tr	SS. Clet et Marcellin, papes et martyrs.
27	Samedi	b	N.-D. du Bon-Conseil, <i>abl. maj.</i> (26)

Les Quarante-Heures de la semaine

21 avril, Couvent de Lotbinière. — 22, Couvent de Lambton. — 23, Monastère des Trappistines, Saint-Romuald. — 24, Couvent de Sainte-Anne de la Pocatière. — 26, Ancienne-Lorette.

Chronique diocésaine

— o —

— Dimanche, le 14 avril, à Bienville, S. G. Mgr l'Archevêque a fait l'ordination sacerdotale de M. l'abbé Adélarde Chouinard, originaire de la paroisse, et de M. l'abbé Luc Fontaine, de Notre-Dame de Lévis. Sa Grandeur a célébré la messe pontificale, assistée par M. l'abbé N. Gariépy, directeur du Grand Séminaire, par MM. les abbés J.-B. Derome et Aug. Marcoux, comme diacres d'honneur, et MM. les abbés J. Hunt et M.-L. Belleau, comme diacre et sous-diacre d'office. Au prône, M. le curé D. Pelletier présente les remerciements et les compliments de circonstance à S. G. Mgr l'Archevêque, qui, dans une touchante allocution, rappellé que sa famille est venue s'établir à Bienville il y a deux siècles et demi. Le sermon de la fête a été prononcé par M. l'abbé J. Hallé, du collège de Lévis.

— Dans la soirée de dimanche, en l'église de Saint-Sauveur, s'est tenue une assemblée solennelle de la Ligue antialcoolique. Le R. P. Galy, religieux de France, qui vient de prêcher le carême à Montréal, l'honorable M. F.-X. Lemieux, juge en chef, et l'honorable M. Chapais ont été les orateurs de la circonstance.

Il nous est agréable de reproduire ici la première des résolutions qui furent approuvées par l'immense assemblée :

Il est proposé par l'honorable F.-X. Lemieux, juge en chef, Napoléon Drouin, maire, Ferdinand Roy, C. R., Joseph Picard et Vilbon Garant ; secondé par l'honorable T. Chapais, C. L., J.-A. Langlois, M. A. L., F.-X. Drouin, C. R., et J.-A. Rochette, C. A., et résolu :

Que les sociétés de tempérance de Québec, entre autres la Ligue antialcoolique et la Société de Tempérance de Saint-Sauveur, et les citoyens, au nombre de plusieurs mille, réunis pour témoigner par leur présence de leur sympathie à la cause de la tempérance, profitent de cette circonstance solennelle pour offrir leurs hommages convaincus en même temps que leur reconnaissance à Sa Grandeur Monseigneur Bégin, Archevêque de Québec, pour l'aide morale et substantielle qu'il a donnée et donne encore au mouvement patriotique de la tempérance dans le diocèse de Québec et dans la province de Québec ;

Que l'exemple donné par notre vénérable Archevêque rani-

me à le zèle et le dévouement des partisans de la cause de la tempérance.

— Mardi matin, à la Basilique, S. G. Mgr l'Archevêque a chanté le service funèbre annuel pour le repos de l'âme de S. E. le cardinal Taschereau.

Una fides, unus cantus, una lingua⁽¹⁾

La question du chant liturgique est résolue : *Roma locuta est*, et ce doit être une douce joie pour le Souverain Pontife de constater que sa voix a été entendue de l'univers catholique. Ce n'est pas à dire qu'il y ait eu unanimité d'efforts obéissants dans la mise en pratique immédiate du *Motu proprio*. Cependant, il est incontestable que l'acte du Pape a provoqué un mouvement liturgique et musical considérable. Ce mouvement, imprimé par Rome, a pu être plus ou moins ralenti par l'indifférence ou l'ignorance des uns, le mauvais vouloir des autres, mais rien ne saurait désormais l'arrêter. Le temps n'est peut-être pas éloigné, où cette unité tant désirée par le Pape sera enfin réalisée : *Una fides, unus cantus*. Quoi qu'il en soit, ce sera pour nous, membres du Congrès de Paris, une légitime satisfaction d'avoir témoigné par nos efforts et nos travaux notre fidèle soumission au Saint-Père.

Un moine du IX^e siècle a résumé en quelques mots les principes d'une bonne exécution : *Cantabis sicut pronuntiaveris*, chanter comme on parle ; en d'autres termes, pour bien dire et bien chanter, il est nécessaire de *savoir bien lire* ; or, une lecture, pour être correcte, intelligible, exige deux conditions : la première est une *prononciation* vraie, exacte, des lettres, qui constituent elles-mêmes les syllabes, comme celles-ci forment les mots ; la seconde est l'*observation* rigoureuse de l'*accent*, dont Cicéron — ou Diomède — a dit qu'il était l'âme du mot, *anima vocis*. La prononciation correcte donne aux mots plus de sonorité et plus de clarté, l'accentuation plus

(1) Rapport sur la réforme de la prononciation du latin, présenté par M. le chanoine Poivet, au récent Congrès parisien de Chant liturgique et de Musique sacrée.

d'élégance et de souplesse, et favorise le rythme de la phrase.

Toutefois, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas de l'accent que je veux vous entretenir ; je préfère vous parler de la *prononciation du latin*. Cette question ne laisse pas que d'être grave, et c'est peut-être pour cette raison que dans les Congrès précédents, tenus en France, on a évité de l'aborder. Je ne parle pas des autres nations, puisque partout ailleurs, en dehors de notre pays, elle est résolue.

J'ai pensé que dans ce *Congrès de Chant liturgique et de Musique sacrée*, où notre savant et sympathique promoteur et directeur a groupé tant d'hommes éminents par leur science musicale, venus ici pour nous aider nous, prêtres, dans cette œuvre éminemment ecclésiastique, il ne serait pas sans importance et sans utilité pratique d'aborder ce sujet : car nous méritons encore aujourd'hui le reproche que formulait déjà saint François de Sales, quand il écrivait au cardinal Baroni : *Il n'y a pas de pays où on emploie une prononciation plus absurde qu'en France : ineptiore latini sermonis pronuntiatione.*

Pour remédier à cet état de choses si déplorable et obtenir une lecture correcte, nécessaire à une bonne exécution du chant, je viens vous proposer d'adopter la *prononciation romaine* ; et pour être plus assuré de vous voir accepter ma proposition, je me contenterai de ne vous adresser que deux demandes : elles renfermeront les principes sûrs et acceptés partout d'une bonne prononciation ; vous me permettrez ensuite de vous montrer très rapidement combien irrationnel et inesthétique est l'abandon de ces principes.

Il est nécessaire, si nous voulons atteindre le but auquel nous tendons, 1° de donner aux lettres nasales *M, N*, leur véritable prononciation, leur résonnance propre ; 2° rendre à la voyelle *U* le son de *OU* dont on l'a privé depuis longtemps en France. Quelques exemples suffiront pour nous faire mieux comprendre combien est défectueuse, illogique, notre manière de nous exprimer.

La grammaire nous enseigne que l'*A* devant *M* et *N* se prononce *AMM, ANN*, comme dans *AMabAM, AN-nus, AN-NAM*, ce qui ne nous empêche pas de dire *amplius, ante*, comme nous prononcerions en français les mots *amphore, en-*

tier ; — E devant M et N se prononce EMM, ENN, comme dans *sororem, nomen* ; or, pourquoi, après avoir proféré la syllabe *men* (menn') de *nomen*, ne pas lui garder le même son dans *men-tem*, et prononcer *main-tem* ! Et cette dernière syllabe *tem*, pourquoi changer le timbre qui lui convient en prononçant le mot *templum* : *tain-plum* ? Puisque ces syllabes *no-men*, *men-tem*, *tem-plum* sont composées des mêmes lettres, pourquoi leur donner une émission de voix différente ?

L'I n'est pas moins dénaturé que les deux lettres précédentes, quelle que soit la nasale qui l'accompagne. — Suivi d'un M, il doit se prononcer IM : et nous disons *Imperator* (*Ainperator*), sans même remarquer que nous ne donnons pas à la lettre M le son qui lui convient ! Suivi d'un N, l'I, s'il est isolé, n'a pas à craindre de perdre sa véritable prononciation, *in cælis* ; mais s'il fait partie d'un autre mot, il devient méconnaissable, puisqu'on dit *infernum* (*ainfernum*) ; il en est de même pour les mots : *in vicem*, et *invicem*, qui sont prononcés différemment, selon qu'ils sont pris comme nom ou adverbe. — Tous les dimanches, nous contribuons, sans nous en apercevoir, au travestissement que nous faisons subir à ces infortunées voyelles dans *intende*. Nous rendons ce mot absolument inintelligible, puisque, ne donnant pas à l'E et à l'I le son qui leur est propre, nous arrivons à prononcer ce verbe comme s'il était écrit *ain-tain-dé*. Et nous pourrions, malheureusement, multiplier ces exemples. . . . Combien il serait plus logique, plus naturel, en donnant aux voyelles l'émission qui leur convient, de dire *am'-plus*, *am'-te*, *men'-tem*, *tem'-plum*, *in'-ten'-de* ! La grammaire et la phonétique recouvreraient leurs droits, l'élégance du langage aurait tout à gagner, notre intelligence et notre oreille seraient satisfaites et l'accent n'en aurait que plus d'éclat. Il en est de même de O, qui, suivi d'un N, se prononce légèrement ONN comme dans *honor, moneo, bonitas*, et que nous alourdissons en disant *pondus, contritio, fontem*.

J'arrive à la voyelle U, qui doit être prononcée OU. En pratique, on serait peut-être assez disposé à atténuer les nasales, il serait même agréable d'entendre articuler, comme il convient, *pon'-tifez*, *men'-tem*, *aman'-do*. Mais il semble qu'il serait, sinon ridicule, du moins très étrange, de heurter

nos vieilles habitudes en donnant à la lettre U sa véritable émission OU. Mesdames et Messieurs, nous sommes bien ingrats envers cette voyelle qui, dès l'origine, a si abondamment aidé nos aïeux à former notre belle langue française. Ne pas admettre cette prononciation antique, rigoureusement grammaticale et universellement admise, c'est se condamner à ignorer plusieurs certaines de mots de notre vocabulaire. Car il n'est pas nécessaire d'avoir fait des études transcendantes de philologie pour ne pas reconnaître à première vue l'origine des mots *tour*, *loup*, *course*, *sourd*, qu'en latin nous écrivons *turris*, *lupus*, *cursus*, *surdus* et que grammaticalement nous devons prononcer *tour-ris*, *lou-pous*, *cour-sous*, *sour-dous*; or, il n'est pas admissible que dans tous ces mots, qui portent d'une manière si évidente et si précise l'estampille de la formation latine, nous persistions à donner aux mots latins correspondants notre défectueuse prononciation française, en disant *turris*, *lupus*, *cursus*, *surdus*. La grammaire, la logique, le bon sens s'y opposent.

Mesdames et Messieurs, permettez-moi d'ajouter quelques mots pour mieux vous faire constater l'état instable auquel nous avons condamné cette malheureuse voyelle (1). Dans le mot *Dominus*, laissons à l'U le son que vous voulez bien lui donner, et nous aurons *Dominus* (dominusse); mais si ce mot est pris à l'accusatif, voilà ce malheureux U qui, dans la dernière syllabe, n'a plus le même son. Sans doute que nous allons prononcer *ume* (*dominume*)? Pas le moins du monde; et sans prévenir vos auditeurs, vous changez *UM* en *OM* et vous dites: *Dominum* (*Dominome*). Pourquoi ce changement inattendu? L'habitude! — Continuons, car cette voyelle n'a pas terminé ses transformations. Prenons maintenant le mot *Umbra*. M'appuyant sur l'exemple précédent, vous devriez me féliciter si je dis *OM'bra*? Il n'en est rien: il paraît que cette fois *UM* ne se prononce plus *OM*, comme tout à l'heure dans *Dominum*; il faut dire *ON*, et, sans bien me rendre compte de ce changement subit et pour me conformer à l'habitude, je prononce *ONBRA*. Ce n'est pas fini. Voici encore un mot

(1) V. Couillault, *Réforme de la prononciation latine* (Bloud, Paris), p. 38. Ouvrage honoré d'une approbation de S. S. Pie X.

dans lequel cette voyelle inconsistante va subir une nouvelle métamorphose : c'est le mot *NUNC*. Pour le coup, on aura de la peine à la reconnaître. Car ce n'est plus U comme dans *Dominus*, OM comme dans *Dominum*, ON comme dans *Umbræ* ; nous allons la gratifier d'un quatrième son, aussi inacceptable et aussi fantaisiste que les autres : U va devenir Un, et nous dirons : Nunc (*Nunquæ*) ! Pourquoi ce dernier travestissement, imposé à cette voyelle déjà si éprouvée ? Pourquoi ? . . . L'habitude ! Eh bien, Mesdames et Messieurs, cette habitude est vraiment déplorable, et je ne doute pas qu'après vous être rendu compte de ces prononciations anormales, bizarres, dans l'articulation et l'émission des voyelles, vous ne compreniez la nécessité de l'abandonner.

(A suivre.)

Chan. H. POIVET.

RUBRIQUES

à observer dans la récitation de l'Office divin et la
célébration des Messes par application
de la Constitution apostolique « *Divino affiatu* »

— o —

TITRE I. — MANIÈRE DE RÉCITER L'OFFICE DIVIN
SUIVANT LA NOUVELLE DISPOSITION DU PSAUTIER

1. Dans la récitation de l'Office divin suivant le Rite romain, les Psaumes doivent chaque jour, pour chacune des Heures canoniales, être pris du jour occurrent de la semaine, ainsi qu'ils sont distribués dans la nouvelle disposition du Psautier, qui désormais devra être publiée au lieu de l'ancienne dans les nouvelles éditions du Bréviaire romain.

2. Sont cependant exceptées toutes les Fêtes de Notre-Seigneur et leurs Octaves intégrales, les Dimanches dans l'Octave de Noël, de l'Épiphanie, de l'Ascension et du Très Saint Sacrement, la Vigile de l'Épiphanie et le vendredi après l'Octave de l'Ascension, quand il faudra dire l'Office de ces jours ; de même la Vigile de Noël à Laudes et aux autres Petites Heures jusqu'à None, et la Vigile de la Pentecôte ; de même

encore toutes les Fêtes de la Bienheureuse Vierge Marie, des saints Anges, de saint Jean-Baptiste, de saint Joseph et des saints Apôtres, et les Doubles de I^{re} et de II^e classe ainsi que les Octaves intégrales de toutes ces fêtes, si l'on en fait l'Office ; cet Office sera récité ainsi qu'il est marqué soit dans le Bréviaire, soit dans le Propre du diocèse ou de l'Ordre, avec cette particularité toutefois que les Psaumes, à Laudes, aux Petites Heures et à Complies, seront toujours pris du Dimanche, dans le nouveau Psautier ; quant à Matines et à Vêpres, les Psaumes seront du Commun, à moins que des Psaumes spéciaux ne soient indiqués. Les trois derniers jours de la Semaine-Sainte, rien ne sera innové, mais tout l'Office devra être dit tel qu'il se trouve actuellement dans le Bréviaire, en se servant néanmoins à Laudes des Psaumes marqués pour la Férie occurrente dans le nouveau Psautier, sauf pour le Cantique du Samedi-Saint, qui est encore *Ego dixi : In dimidio*. A Complies, on dira les Psaumes du Dimanche, pris également dans le nouveau Psautier.

3. A toutes les autres Fêtes doubles, même majeures, ou semi-doubles, ou simples, et aux Féries du Temps pascal, on dira toujours les Psaumes, avec les Antiennes à toutes les Heures et les Versets à Matines, comme au Psautier, du jour occurrent de la semaine ; tout le reste, y compris les Antiennes du *Magnificat* et du *Benedictus*, comme dans le Propre ou le Commun. Si quelqu'une de ces Fêtes a des Antiennes propres ou spécialement assignées à une Heure majeure, elle les y conservera avec ses Psaumes, comme il est noté dans le Bréviaire ; pour les autres Heures, les Psaumes et les Antiennes seront de la Férie occurrente.

4. A Matines, les Leçons du I^{er} Nocturne seront toujours prises de l'Écriture occurrente, bien que parfois le Bréviaire prescrive des Leçons tirées du Commun, sauf pour les Fêtes de Notre-Seigneur, de la Sainte Vierge, quel qu'en soit le rite, des Anges, de saint Jean-Baptiste, de saint Joseph, des Apôtres, les Doubles de I^{re} ou de II^e classe, ainsi que pour les Fêtes ayant des Leçons propres et non tirées du Commun, ou qui coïncident par occurrence avec des Féries n'ayant pas de Leçons de l'Écriture et qui dès lors doivent nécessairement emprunter les Leçons du Commun. Quant aux Fêtes qui jus-

qu'ici comportaient des Leçons du Commun, mais des Répons propres, elles conserveront ces mêmes Leçons avec les Répons propres.

5. Pour les Fêtes doubles et semi-doubles non comprises dans les exceptions ci-dessus, l'Office devra être dit de la façon suivante :

A Matines, l'Invitatoire, l'Hymne, les Leçons des II^e et III^e Nocturnes et les Répons des Trois Nocturnes, propres ou du Commun ; mais les Antiennes, les Psaumes et les Versets des trois Nocturnes, ainsi que les Leçons du I^{er} Nocturne, de la Férie occurrente.

A Laudes et à Vêpres, antiennes et Psaumes de la Férie ; le Capitule, l'Hymne, le Verset et l'Antienne du *Benedictus* ou du *Magnificat* avec l'Oraison, du Propre ou du Commun.

Aux Petites Heures et à Complies, les Antiennes et les Psaumes sont toujours pris de la Férie occurrente. A Prime, pour Leçon brève on lit le Capitule de None, du Propre ou du Commun. A Tierce, Sexte et None, le Capitule, le Répons bref et l'Oraison sont également pris du Propre ou du Commun.

6. A l'Office de la Sainte Vierge, le samedi, et aux Fêtes simples, voici comment il faut réciter l'Office : à Matines, l'Invitatoire et l'Hymne de cet office ou de ces Fêtes ; les Psaumes, leurs Antiennes et le Verset, de la Férie occurrente ; la I^{re} et la II^e, Leçons, de la Férie, avec Répons propres ou du Commun, mais la III^e Leçon est de l'Office ou de la Fête et, si la Fête a deux Leçons, on les réunit en une seule ; aux autres Heures, tout est récité comme il a été marqué plus haut, n^o 5, pour les Fêtes doubles.

7. Aux Féries et aux Fêtes simples, les Psaumes de Matines, qui dans le nouveau Psautier sont disposés en trois Nocturnes, doivent être récités sans interruption avec leurs neuf Antiennes jusqu'au troisième Verset inclusivement, en omettant le premier et le second Versets.

TITRE II. — PRÉSÉANCE DES FÊTES

1. Pour discerner avec exactitude quel est de plusieurs Offices celui qui l'emporte et qui, conséquemment, doit être

préféré en cas soit d'occurrence, soit de concurrence, soit de renvoi ou de translation, on doit tenir compte des éléments de préséance ci-après :

a) Le rite plus élevé, à moins que ne coïncide par occurrence un Dimanche, une Férie ou une Octave privilégiée, ou encore un jour octave quelconque, suivant les Rubriques ;

b) Le rang de fête primaire ou secondaire ;

c) La dignité personnelle, dans l'ordre suivant : les Fêtes de Notre-Seigneur, de la Sainte Vierge, des Anges, de saint Jean-Baptiste, de saint Joseph, des saints Apôtres et Evangélistes ;

d) La solennité extérieure, c'est-à-dire si la Fête est chômée ou célébrée avec Octave.

2. En cas d'occurrence et pour l'ordre de renvoi ou de translation, un autre caractère doit être également pris en considération, à savoir :

e) La propriété des Fêtes. Une Fête est dite propre à un lieu s'il s'agit du Titre de l'Eglise, du Patron même secondaire du lieu, d'un Saint (inscrit au Martyrologe ou en un Supplément approuvé) dont on possède soit le corps, soit une relique insigne et authentique, ou d'un Saint que des rapports spéciaux rattachent à une Eglise, à un lieu ou à un groupe de personnes. Donc, toute Fête propre de cette sorte est préférée, toutes choses égales d'ailleurs, à une Fête de l'Eglise universelle. Sont exceptés cependant les Dimanches, les Féries, les Octaves et Vigiles privilégiées, ainsi que les Fêtes primaires doubles de 1^{re} classe de l'Eglise universelle, qui sont considérées comme propres à chaque lieu et le sont réellement. Une Fête de l'Eglise universelle, quel qu'en soit le rite, du fait qu'elle est de précepte, toutes choses égales d'ailleurs, doit être préférée aux Fêtes concédées à certains lieux par un simple indult du Saint-Siège, qui du reste ne peuvent pas être appelées propres au sens précisé plus haut.

TITRE III

OCURRENCE ACCIDENTELLE ET TRANSLATION DES FÊTES

1. On doit toujours faire l'Office des Dimanches majeurs de 1^{re} classe, quelle que soit la Fête coïncidant par occurrence

avec ces jours; les Dimanches de II^e classe le cèdent seulement aux Fêtes doubles de I^{re} classe, auquel cas on fait mémoire du Dimanche aux premières et secondes Vêpres, à Laudes et à la Messe, avec IX^e Leçon à Matines.

2. On doit toujours faire l'Office des Dimanches mineurs ou de l'année, à moins d'occurrence d'une Fête quelconque de Notre-Seigneur ou d'une Fête double de I^{re} ou de II^e classe, ou de l'Octave d'une Fête de Notre-Seigneur: en ce cas, à l'Office de la Fête ou du jour octave, on fait mémoire du Dimanche aux premières et secondes Vêpres, à Laudes et à la Messe, avec IX^e Leçon à Matines. Si le Dimanche dans l'Octave de la Nativité coïncide par occurrence avec la Fête de saint Thomas, évêque et martyr, ou avec celle de saint Sylvestre, pape et confesseur, on fait l'Office du Dimanche avec mémoire de la Fête occurrente; en ce cas, le 30 décembre, à l'Office du jour dans l'Octave, les Leçons du I^{er} et du II^e Nocturnes sont prises de la Fête de la Nativité avec Répons du Dimanche. En ce qui concerne le Dimanche qui tombe entre la Fête de la Circoucision et l'Épiphanie, rien ne doit être modifié.

3. Les Doubles de I^{re} et de II^e classe, qui sont empêchées par un Dimanche majeur ou par un Office d'un rang plus élevé, doivent être transférés au premier jour libre non empêché par une autre Fête double de I^{re} ou de II^e classe ou par des Offices excluant ces Fêtes; sauf cependant le privilège concédé par les Rubriques aux Fêtes de la Purification et de l'Annonciation de la Sainte Vierge, ainsi que de la Commémoration solennelle de saint Joseph.

4. Les Fêtes doubles majeures, quelle qu'en soit la dignité, et les doubles mineures des Docteurs de l'Eglise ne peuvent plus être transférées; mais quand elles sont empêchées, on en fait mémoire conformément aux prescriptions des Rubriques pour les autres Doubles mineurs empêchés (sauf ce qui est statué au numéro suivant sur la IX^e Leçon historique à omettre le Dimanche), à moins qu'elles ne coïncident par occurrence avec des Fêtes doubles de I^{re} classe, où l'on ne doit faire mémoire d'aucun Office si ce n'est du Dimanche occurrent d'une Férie ou d'une Octave privilégiée.

5. Si un Dimanche majeur coïncide par occurrence avec un Office double majeur ou mineur, semi-double ou simple, on

fera l'Office du Dimanche avec mémoire de l'Office occurrent aux premières et secondes Vêpres (mais pour le simple aux premières Vêpres seulement), à Laudes et à la Messe, sans la IX^e Leçon historique. Il en sera de même pour les Dimanches mineurs, à moins qu'ils ne coïncident par occurrence avec une Fête quelconque de Notre-Seigneur, ou un Double quelconque de I^{re} ou de II^e classe, ou le jour octave des Fêtes de Notre-Seigneur ; auquel cas, comme il a été dit ci-dessus au numéro 2, on fera l'Office de la Fête ou de l'Octave avec mémoire et IX^e Leçon du Dimanche.

6. Le jour où l'on célèbre la Commémoration de tous les fidèles défunts exclut la translation de toute autre Fête.

TITRE IV

OCCURRENCE PERPÉTUELLE ET RENVOI DES FÊTES

1. Toutes les Fêtes de rite double, soit majeur soit mineur, ou semi-double, qui sont perpétuellement empêchées sont renvoyées au premier jour libre, conformément aux Rubriques.

2. Les Fêtes doubles de I^{re} et de II^e classe perpétuellement empêchées sont reportées, comme à leur place propre, au premier jour non empêché par une autre Fête double de I^{re} ou de II^e classe, ou un jour octave, ou des Offices excluant ces Fêtes, sauf le privilège accordé à la Fête de la Purification de la Sainte Vierge.

3. Les Dimanches majeurs excluent la fixation à perpétuité de toute Fête double, même de I^{re} classe ; les Dimanches mineurs excluent la fixation de tout Double majeur ou mineur à moins que ce ne soit une Fête de Notre-Seigneur. La Fête du très saint Nom de Marie est assignée à perpétuité au 12 septembre.

4. Le jour du 2 novembre exclut tant les Fêtes occurrentes qui ne sont pas doubles de I^{re} classe que les Fêtes à renvoyer à perpétuité, quel qu'en soit le rite.

TITRE V. — CONCURRENCE DES FÊTES

1. Les Dimanches majeurs ont leurs Vêpres intégrales en cas de concurrence avec toute autre fête, à moins que ce ne soit un Double de I^{re} ou de II^e classe ; c'est pourquoi aux pre-

mières Vêpres on prend les Antiennes et les Psaumes du samedi ; mais, pendant l'Avent, on récite les Antiennes des Laudes du Dimanche avec ces Psaumes du Samedi.

2. Les Dimanches mineurs cèdent leurs Vêpres tant aux Fêtes doubles de I^{re} ou de II^e classe qu'à toutes les Fêtes de Notre-Seigneur et aux jours octaves des Fêtes de Notre-Seigneur ; ils ont leurs Vêpres intégrales en cas de concurrence avec les autres Fêtes, et l'on prend alors pour les premières Vêpres les Antiennes et les Psaumes du Samedi.

3. Les lois qui règlent les Vêpres dans l'Octave de la Nativité de Notre-Seigneur sont maintenues sans changement.

(A suivre.)

Bibliographie

— ABBÉ CAM. ROY, *Propos canadiens*. Vol. in-12 de 326 pages. En vente chez l'auteur, au Séminaire de Québec, et chez J.-P. Garneau, libraire à Québec. Québec. 1912.

L'éloge de l'écrivain qu'est M. l'abbé Cam. Roy, « n'étant plus à faire », suivant une formule qui a toujours de la vogue, cela est fort commode pour le critique qui doit apprécier l'un de ses livres. En tout cas, ces *Propos* ont déjà été publiés, peut-être tous, comme articles détachés, et on les relit en volume avec au moins autant de charme que la première fois, ce qui est une excellente preuve de leur mérite.

Propos rustiques, Propos de Morale, Propos patriotiques, Propos scolaires, Propos littéraires : tels sont les groupements ingénieux de ces articles divers, et l'on voit par là combien de sujets variés l'auteur a traités et réunis dans ce volume. La lecture en est toujours intéressante et souvent attachante. Et puis l'épithète de « canadiens » qui qualifie ces *Propos*, n'est pas là pour rien : car toutes ces pages sont consacrées à des choses, à des personnes, à des idées du pays... Heureux l'écolier qui recevra en prix, en quelque fin prochaine d'année, ce livre qui, tout le long, sonne haut et sonne juste la note nationale !

— *Les genres littéraires*. POÉTIQUE ET RHÉTORIQUE, par l'abbé Alb. Dion, professeur de Troisième au Petit Séminaire

de Québec. Québec. 1912. Vol. in-12, cart. toile, de 314 pages.— En vente chez l'auteur, au Séminaire. L'ex., 75 cts, la dz., \$ 6. 00.

Si les MM. du Séminaire continuent à publier, comme cela, un volume par semaine, il va nous falloir organiser ici un service spécial de « critique littéraire » dont l'activité sera intense.

En tout cas, nous revenons avec plaisir sur ce manuel de préceptes littéraires, qui complète heureusement la tâche que s'était proposée l'auteur, et pour laquelle tant d'années d'enseignement l'avaient si bien préparé. Et ce que nous voulons en dire, c'est que nous y trouvons une somme étonnante de science littéraire, un style précis et clair dans l'exposé des règles de tous ces genres d'écrire et de parler, une véritable richesse d'exemples appropriés aux sujets, un volume bien imprimé, et une secourable disposition des différents caractères typographiques. — Il y a bien cette « Rhétorique » qui nous paraît quelque peu courte ; mais nous en « passions » tant dans les antiques Lefranc, etc., qu'il se peut très bien que celle-ci dise assez pour préparer les fameux orateurs qui doivent . . . nous remplacer dans un prochain avenir. — En cet instant, nous tombons sur la dernière page du manuel, qui est intitulée : « Qualités et vertus requises dans un bon critique » ; et voilà aussitôt notre plume qui perd tout sang-froid ! Elle a bien raison !

Voilà donc encore un manuel « national » à mettre entre les mains de nos écoliers, et il faut s'en féliciter.

— LE CHRIST ET L'ÉGLISE DANS LA QUESTION SOCIALE. Conférences données au Brésil par l'abbé L.-C. GAFFRE. 1 vol. in-16. Prix : 3 fr. 50. Bloud et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VI).

Les conférences qui forment la matière de ce volume ont été prononcées naguère au Brésil. On sait à la suite de quelle campagne antichrétienne, menée en ce pays par de trop notables libres penseurs — et Français, hélas ! — M. l'abbé Gaffre fut appelé par les chefs ecclésiastiques et les Comités catholiques brésiliens, pour dresser les affirmations de la vérité catholique contre les calomnies et les déformations de ses adversaires. Il n'est pas une de ces pages qui n'ait été conçue en vue de répondre à quelqu'une de leurs attaques. De là, la vie extra-

ordinaire qui y circule. C'est sur le terrain des questions sociales que s'était porté l'effort des négateurs. C'est sur ce terrain que se place l'orateur catholique. Le résultat est une magnifique apologie du Christianisme social, ramené à sa juste et orthodoxe notion. Les nombreuses Lettres d'archevêques et d'évêques, témoins de la lutte, disent combien victorieuse fut cette puissante réfutation. Il n'est point douteux que, resserrée en ce livre à ses arguments essentiels, elle ne doive produire chez les lecteurs les mêmes effets de persuasion qu'elle eut sur les auditoires enthousiasmés de l'Amérique du Sud.

— LE MISSEL ROMAIN. *Ses origines, son histoire*, par DOM J. BAUDOT, O. S. B., 1 vol. in-16 de la collection *Science et Religion* (Série *Liturgie*, n° 631-632). Prix : 1 fr. 20. Bloud et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VI*).

Vouloir raconter les phases par lesquelles passa le *Livre de la Messe* pour devenir notre *Missel romain*, peut sembler à quelques-uns une entreprise prématurée : les matériaux ne sont pas suffisamment préparés, le terrain n'est pas aplani, le fondement des origines est à peine creusé. Mais résumer et clarifier les travaux liturgiques les plus récents peut être une besogne utile et pratique. Dom Baudot n'a point d'autre but ni d'autre prétention. Aussi son travail est-il destiné à rendre de très précieux services. Conçu selon un plan extrêmement clair, il permet de voir très nettement la formation du rite de la Messe, fonction liturgique par excellence, à laquelle se rattachent toutes les autres.

Garand & Thibault

Doreurs, Argenteurs et Nicleurs

308 $\frac{1}{2}$, RUE SAINT JOSEPH, QUÉBEC — Tél., 4448,

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre. — Oxydage. — Vieilles argenteries remises à neuf. — Couchettes en cuivre et vieux lustres nettoyés et vernis.

Aussi : argenteries de voitures. — Réparation d'ornements d'église.

Une Spécialité :

OUVRAGE GARANTI.

Une visite est sollicitée.

LIBRAIRIE AUBANEL FRÈRES

Éditeurs, Imprimeurs de Notre Saint-Père le Pape, AVIGNON
(France.)

L'AUTEUR DES "PAILLETES D'OR"

Vient de paraître: **ALLEZ A MARIE**

Un beau volume in-18 de xvi-312 pages. Broché, 1 fr. 25.
13mes d'usage. — *Emballage et port à la charge des demandeurs*

R. P. ARTHUR DEVINE, *passioniste*, Auteur de « La Vie Monastique », du « Credo expliqué », etc. — Ouvrages traduits de l'anglais avec l'autorisation de l'Auteur, par l'abbé C. MAILLET, ancien professeur d'anglais :

Vient de paraître: **MANUEL DE THÉOLOGIE MYSTIQUE**
OU LES

GRACES EXTRAORDINAIRES DE LA VIE SURNATURELLE EXPLIQUÉES

Un beau volume in-16 jésus de xxiv-738 pages. Broché, 5 fr.
Relié pleine percaline, tranche jaspée, 6 fr. 50.

MANUEL DE THÉOLOGIE ASCÉTIQUE, *ou la Vie surnaturelle de l'âme sur la terre et dans le ciel.* — Ouvrage approuvé par S. G. Mgr Luçon, évêque de Belley. — Un beau volume in-16 jésus de xxxii-720 pages. Broché, 5 fr. Relié pleine percaline, tranche jaspée, 6 fr. 50.

LES SACREMENTS EXPLIQUÉS *d'après la doctrine et les enseignements de l'Eglise catholique.* — Ouvrage approuvé par S. G. Mgr Luçon, évêque de Belley. — Un très beau volume in-16 jésus de xlvi-702 pages. Broché, 5 fr. Relié pleine percaline, tranche jaspée, 6 fr. 50.

LES SACREMENTS EXPLIQUÉS *d'après la doctrine et les enseignements de l'Eglise catholique.* — Ouvrage approuvé par S. G. Mgr Luçon, évêque de Belley. — Un très beau volume in-16 jésus de lxi-660 pages. Broché, 5 fr. Relié pleine percaline, tranche jaspée, 6 fr. 50.

LE CREDO EXPLIQUÉ, *ou Exposition de la doctrine catholique à travers les symboles de la foi et les Constitutions et définitions de l'Eglise.* — Ouvrage approuvé par S. G. Mgr Luçon, évêque de Belley. — Un très beau volume in-16 jésus de xlvi-672 pages. Broché, 5 fr. Relié pleine percaline, tranche jaspée, 6 fr. 50.

L'ORDINAIRE DE LA MESSE, *expliqué au point de vue de l'histoire, de la liturgie et de l'exégèse.* — Un beau volume in-16 jésus de xvi-356 pages. Broché, 4 fr. Relié pleine percaline, tranche jaspée, 5 fr. 50.

LA COMMUNION FRÉQUENTE ET QUOTIDIENNE, *d'après les récents Décrets du Saint-Siège.* — Une jolie brochure in-18 de xxviii-204 pages. — (5me édition.) — Broché, 1 fr. Relié pleine percaline, tranche jaspée, 1 fr. 50.